

Monsieur Vincent MICHEL
Président
Fédération des aveugles et amblyopes de
France
6 rue Gager-Gabillot
75015 PARIS

Paris, le 30 septembre 2020

Suivi administratif :
Catherine Günther
Direction scientifique
Tel : 01 53 91 28 88
Mél : etudes-innovation@cnsa.fr

Réf. dossier : 00000926

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité un soutien financier de la CNSA pour le projet intitulé « Compenser la déficience visuelle : mieux comprendre pour mieux décider ».

Le comité des subventions, compétent pour examiner les demandes de financement au titre de la section V du budget de la CNSA, consacrée aux études et actions innovantes, s'est réuni le 03/09/20.

Le comité des subventions a rendu un avis défavorable au financement de votre projet.

Le comité a souhaité souligner que si l'élaboration de documents techniques pour la formation et la prise de décision des équipes des MDPH et des membres de CDAPH ne saurait être déléguée, une collaboration entre le porteur et les équipes de la CNSA serait à rechercher sur la connaissance des répercussions de la déficience visuelle et les besoins de compensation des personnes concernées, en invitant le porteur à se rapprocher de la direction de la compensation de la perte d'autonomie.

Les équipes de la direction scientifique se tiennent par ailleurs à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'information que vous jugeriez nécessaires relativement à cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Marine BOISSON-COHEN,
Directrice scientifique

